

La démographie et le territoire
Baptiste Laville (Verts)

Réponse du Gouvernement

Aux questions posées, le Gouvernement répond comme suit :

1. Comment le Gouvernement explique-t-il ces importantes différences quant à l'évolution de la population ?

La proximité avec les centres urbains, l'accessibilité (gare, autoroute, etc.), l'offre d'emplois, de logements, de services, de formation et d'activités culturelles et sportives ou encore la fiscalité sont souvent les éléments majeurs influençant l'attractivité résidentielle des communes. Comme le montre le graphique intégré à la question écrite, l'augmentation principale de la population s'est effectuée dans le district de Delémont. Son dynamisme démographique s'explique en partie par le développement important qu'a connu la ville de Delémont et son agglomération au début des années 2000 (notamment avec l'implantation de nouvelles entreprises, dans le secteur de la Communance par exemple), par sa proximité avec Bâle et par sa localisation sur la ligne ferroviaire Bienne-Bâle. Le dynamisme des politiques publiques communales y est aussi certainement pour quelque chose. Les différences d'évolution démographique ne sont néanmoins pas si importantes. Les courbes du graphique sont plutôt horizontales, sans de grandes tendances divergentes entre les districts. Les augmentations ou diminutions observées restent modestes.

2. Quelles actions politiques concrètes et rapides le Canton compte-t-il mettre en place pour redynamiser le district de Porrentruy et la ville de Moutier ces prochaines années ?

Il va de soi que les autorités cantonales se doivent d'avoir une approche globale du territoire et des défis qui se posent sur celui-ci. La conception directrice du développement territorial (CDDT) et le plan directeur cantonal ont notamment pour objectif d'affirmer l'attractivité du canton et ont été élaborés en conséquence. Il s'agit d'un des deux défis de la CDDT (page 9). Plusieurs mesures concrètes ont déjà été prises et le seront dans les années à venir en Ajoie. Certaines pourront être mises en place à Moutier, dès que la ville sera transférée dans le canton. Voici quelques exemples :

- Les prévisions démographiques et économiques intégrées dans le plan directeur cantonal servent à calculer le dimensionnement de la zone à bâtir. Les communes du pôle régional de Porrentruy peuvent dimensionner leur zone à bâtir en misant sur une croissance du nombre d'habitants et d'emplois.
- Le canton a participé au projet INTESI en 2017. Ce projet INTERREG (collaboration transfrontalière en Europe) a pour but d'améliorer la coordination entre les offres de base en services à la population. Cette offre a tendance à diminuer dans les régions périphériques entraînant une déprise démographique, et réciproquement.
- Le canton a initié et soutenu une démarche participative, intitulée Villages+, dans la commune de Haute-Ajoie, pour tenter de redynamiser, avec le concours de la population, la vie sociale et économique locale.
- Le canton a créé un programme de soutien à la réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens. L'objectif est d'encourager à la réhabilitation pour assurer l'utilisation du bâti ancien et proposer des logements attractifs dans les centres. Ce dernier aspect joue un rôle non négligeable en termes d'attractivité résidentielle.

- Le canton soutient le développement économique, en particulier dans les zones d'activités d'intérêt cantonal (ZAIC). Deux zones ajoulotes sont inscrites dans le plan directeur cantonal comme ZAIC potentielles. Si elle le souhaite, Moutier aura également la possibilité de définir une ZAIC.
- Le canton s'engage énormément dans le développement et parfois le maintien de l'offre de transports publics et de marchandises. A titre d'exemple, il s'est investi particulièrement dans le sauvetage de la ligne ferroviaire Porrentruy-Bonfol et dans la création d'une nouvelle plateforme de transbordement pour les marchandises, à Alle.
- Dans le contexte particulier du transfert de Moutier, l'Etat jurassien accompagnera et soutiendra la ville afin que le processus se déroule à satisfaction. La question du dynamisme démographique et économique fait partie des réflexions en cours.
- Enfin, des mesures peuvent également être établies (et le sont parfois déjà) directement par la région dans le cas du district de Porrentruy ou par la ville de Moutier. La dynamisme d'un lieu est avant tout une compétence locale et régionale.

3. Une surestimation de quelque 1'200 habitant-es (pôle régional de Porrentruy) à l'orée 2030 est-elle plausible et quel serait son impact sur l'urbanisation des communes concernées ?

Compte tenu de la diminution du nombre d'habitants depuis quelques années, cette surestimation n'est pas à exclure. Comme cela est expliqué dans la réponse suivante, il est difficile de prévoir l'évolution démographique d'un territoire. Actuellement, les communes révisent leur plan d'aménagement local et y dimensionnent leur territoire en fonction des besoins pour les 15 prochaines années. Les zones à bâtir dédiées à l'habitat sont dimensionnées pour accueillir la population prévue à 15 ans. Le calcul se base sur les estimations démographiques du plan directeur cantonal. En conséquence, en cas de surestimation, les zones dédiées à l'habitat ne seront pas toutes utilisées dans les 15 prochaines années. Le cas échéant, un ajustement pourra être fait lors de la prochaine génération de plan d'aménagement local.

4. Peut-on affirmer que les données sur l'évolution démographique issues du plan directeur cantonal relèvent plus d'un désir politique que d'une analyse démographique pragmatique ?

Les prévisions du plan directeur cantonal reposent sur des données statistiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ce dernier calcule les tendances futures sur la base de différents critères, notamment l'évolution démographique des dernières années. Le dynamisme démographique du canton est observé depuis le milieu des années 2000. Les prévisions ayant été faites en 2014 et 2015 dans le cadre de la CDDT, elles s'inscrivent dans une tendance passablement positive, ce qui a sans doute influencé les estimations vers le haut. Concrètement, de nombreuses composantes sont prises en compte lors de l'établissement des prévisions par l'OFS. Les flux migratoires subissent d'importantes variations et sont difficilement prévisibles ; ce sont pourtant eux qui influencent le plus l'évolution de la population. En outre, l'OFS propose trois types de scénarii plausibles (scénario de référence ou moyen, scénario haut, scénario bas). Dans le Jura, le choix politique s'est porté sur la tendance du scénario haut, avec une petite réserve (objectif à 80'000 habitants alors que le scénario haut est à 80'500) (voir pages 9 et 10 de la CDDT). Les bases sont ainsi scientifiques, avec une option politique optimiste prise sur cette base. La répartition dans les districts, quant à elle, repose sur la tendance des cinq dernières années (2010 à 2015 environ), avec un léger rééquilibrage en faveur des pôles régionaux de Porrentruy et de Saignelégier.

5. Ne faudrait-il pas rapidement revoir les perspectives démographiques dans le PDC et les PDR ?

Absolument pas. Le principe fondamental de stabilité des plans doit être garanti. Le plan directeur cantonal est révisé intégralement environ tous les 10 ans, donc dès 2029 s'agissant de notre cas. En outre, les plans directeurs régionaux des Franches-Montagnes et du district de Porrentruy seront tous deux adoptés en 2022, suite à un grand travail des régions. De même que les plans d'aménagement local sont en cours de révision dans l'ensemble des communes jurassiennes. Une révision des perspectives démographiques impliquerait de reprendre toutes ces planifications.

Enfin, il convient de relever qu'une prévision de croissance démographique ne contraint pas une commune à étendre sa zone à bâtir. Elle est libre de renoncer à une extension, si elle souhaite privilégier le développement vers l'intérieur du tissu bâti.

Delémont, le 23 août 2022

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître

